



VILLE DE TRÉGUEUX

DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE DE DÉBITS DE BOISSONS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

décret n° 96-704 du 8 août 1996

*Le formulaire doit être complété et adressé par courriel à dquenet@ville-tregueux.fr ou à la mairie dans un **déla**i de 30 jours avant la date de la dérogation demandée.*

Nom de l'association :

Adresse de l'association :

N° d'agrément jeunesse et sport :

Nom et qualité du demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone du demandeur :

E-mail du demandeur :

demande l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans l'installation sportive suivante :

qui fonctionnera dans les conditions suivantes (*compléter le tableau ci-dessous*) :

Date et heure d'ouverture du débit de boissons	Catégorie des boissons concernées	Manifestation sportive concernée

Fait à

, le

signature :

AVIS DU MAIRE :

Signature et cachet :

Date :

favorable

défavorable